

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX  
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

**AIMPGPS**

---

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour  
l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)  
tenue le jeudi 22 mai 2025 à 19.00 heures,  
à l'auberge de la Couronne à Sâles**

---

Sont présents :	le président	:	M. Willy Schorderet
	la secrétaire	:	Mme Laure Castella
	les membres du comité	:	MM. François Helfer, Président Emmanuel Jaquier Serge Pichonnat Thomas Oberson Sébastien Frossard
	les délégués des communes	:	
	- Mézières	M.	Daniel Droux
	- Romont	M.	Emmanuel Bussard
	- Siviriez	M.	René Gobet
		M.	Giovanni Tenaglia
	- Vuisternens-dt-Romont	M.	Gilles Audergon
		M.	Martin Rosat
	- Le Châtelard	M.	Christophe Etienne
	- Grangettes	M.	Marc Raboud
		M.	Joël Castella
	- Sâles	M.	Stéphane Baechler
Nicolas Hassler			
	l'exploitant de la STEP	:	M. Jérôme Bourqui
	les invités	:	M. Valentin Bard, Préfet de la Glâne M. Daniel Bard, ancien Président M. Jonathan Dorthe, SEN Mme Christelle Décoppet, Organe de révision M. Dominique Ayer, « La Feuille Fribourgeoise »
	Sont excusés	:	M. Vincent Bosson, préfet de la Gruyère M. Valentin Bard, préfet de la Glâne M. Christophe Defferrard, PA de Drognens M. Nicolas Hassler, Sâles M. Gilles Audergon, Vuisternens-Romont M. Jean-Claude Sugnaux, Billens-Hennens M. Marc Menoud, Romont

**M. le président de l'assemblée Willy Schorderet** ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à chacun. Il remercie la commune de Sâles qui nous reçoit aujourd'hui.

Il excuse MM. Vincent Bosson, préfet de la Gruyère, Christophe Defferrard, place d'armes de Drognens, Nicolas Hassler, commune de Sâles et Gilles Audergon, commune de Vuisternens-Romont, Jean-Claude Sugnaux, commune de Billens-Hennens, Marc Menoud, commune de Romont.

**M. Willy Schorderet** demande s'il y a des remarques par rapport à la convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque, l'assemblée peut donc délibérer.

**MM. Martin Rosat et Giovanni Tenaglia** sont nommés scrutateurs et en sont remerciés.

## 1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

**M. Willy Schorderet** déclare l'assemblée valablement constituée, en présence de 9 délégués sur les 11 convoqués, 8 communes étant ainsi représentées sur les 8 communes membres de l'association (14 voix, majorité absolue à 8).

Serge Pichonnat, conseiller communal de Billens-Hennens, représente sa commune en lieu et place du délégué en charge, Jean-Claude Sugnaux, excusé ce soir.

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 07 mai 2025 est le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 14 novembre 2024  
(le procès-verbal vous a été adressé en date du 21 novembre 2024)
3. Comptes 2024 : présentation
  - 3.1 Rapport de la commission financière
  - 3.2 Approbation des comptes par l'assemblée
4. Rapport du président
5. Demande d'acquisition partielle de la parcelle n°475 par la Ville de Romont
  - 5.1 Décision de l'assemblée
6. Divers

## 2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 14 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal adressé à chaque membre en date du 21 novembre 2024 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité avec la carte de vote, avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

## 3. COMPTES 2024 : présentation

**M. Daniel Bard** revient sur les documents téléchargeables sur le site internet de l'AIMPGPS. A la demande du comité en place depuis la dernière assemblée, c'est bien volontiers que je donnerai quelques explications sur les comptes 2024.

**M. Daniel Bard** donne quelques explications relatives aux comptes.

Il est signifié que les charges du personnel ne sont pas budgétisées de la même manière qu'elles sont comptabilisées. Ce qui donne certains comptes budgétisés bas qui sont dépassés et d'autres budgétisés plus haut et qui sont peu utilisés. Mais dans la globalité, les salaires n'ont pas dépassé les prévisions et sont donc le budget.

Les salaires du personnel administratifs et d'exploitation s'élèvent à Fr. 424'942,85 alors que le budget 2024 mentionnait Fr. 319'800.-. Toutefois, tenant des charges effectives, ce fort changement n'est que de + Fr. 17'082.17 globalement. Cela est dû au fait que finalement au gré de l'évolution des mois d'exploitation, l'association n'a pas retrouvé formellement un collaborateur attitré, mais œuvre avec AIDCOM – WAMAX ROSSHART, dont toutes les charges sont comprises dans les salaires versés. Ceci explique ces différences.

Les charges d'exploitation, de l'année 2024, se sont élevées à Fr. 1'542'856,20 (2023 : Fr. 1'259'834,25) ; au budget, ces frais étaient estimés à Fr. 1'563'250.-. L'économie de charges par rapport au budget est de Fr. 20'393,80, ceci est nettement inférieur par rapport aux années précédentes. Les principaux postes qui sont inférieurs au budget sont l'élimination des boues (env. Fr. 12'646.10), l'entretien des machines et appareils (env. Fr. 12'000.-), l'entretien des infrastructures – collecteurs – bâtiments (env. Fr. 51'000.-). En outre, décision avait été prise en assemblée des délégués du printemps 2024 de procéder à la mise en place d'une

installation photovoltaïque d'une valeur estimée à Fr. 200'000.-, avec adaptation du budget initial. Finalement, ce sont Fr. 112'272,43 qui ont été dépensés en 2024. Le solde (env. Fr. 52'374.40) l'a été en 2025. L'entretien des bâtiments est plus élevé que prévu en raison des réfections des étanchéités de certaines toitures avant la pose des panneaux photovoltaïques pour env. Fr. 45'100.-.

Donc finalement en résumé, si l'on ajoute l'investissement pour les panneaux photovoltaïques à la différence entre le budget et les comptes, on se retrouve à env. Fr. 150'000.-, soit pratiquement une situation similaire aux années antérieures.

A relever aussi qu'au niveau des produits, nous avons reçu Fr. 71'099.83 au titre de vente de l'énergie par nos installations à Swissgrid (Pronovo SA). Cela est légèrement inférieur au budget d'env. Fr. 3'900.17. Nous avons également perçu Fr. 11'552.44 de produit de la vidange des fosses septiques. (au budget Fr. 10'000.-) Un défraiement de Fr. 9'000.- a été perçu de la part du Service de l'Environnement pour notre collaboration et la mise en place d'un espace de réception et stockage des déchets toxiques.

Les économies ainsi faites sont reportées, comme d'habitude, dans le tableau des réserves des communes.

Pas de remarques sur ces explications de comptes. Le rapport de la fiduciaire est affiché pour l'assemblée. Il est disponible sur notre site internet.

**M. Willy Schorderet** remercie M. Daniel Bard pour les commentaires et remarques en rapport à ces comptes. Il réitère également ses remerciements aux collaborateurs de la STEP pour l'excellent travail effectué et qui a permis cette bonne gestion des comptes.

### 3.1 COMPTES 2024 : Rapport commission financière

Messieurs Marc Raboud, commune de Grangettes et Christophe Etienne, commune de Le Châtelard se sont rendus à la STEP de Romont le 15 mai 2025 afin d'y contrôler les comptes.

Monsieur Christophe Etienne nous fait lecture de leur rapport.

Ils recommandent à l'assemblée d'approuver les comptes présentés ce jour.

### 3.2 COMPTES 2024 : Approbation des comptes par l'assemblée

#### DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention, à l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes 2024 et elle en est remerciée. **M. Willy Schorderet** remercie le comité et la caissière pour le travail fourni.

## 4 RAPPORT DU PRÉSIDENT

**M. François Helfer** donne lecture du rapport du comité qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

**M. Willy Schorderet** remercie F. Helfer pour son rapport et ses explications détaillées. Il demande aux délégués s'il y a des questions ou remarques quant à celui-ci. Ceci n'étant pas le cas, il profite de remercier Daniel Bard pour tout le travail qu'il a réalisé avec et pour l'AIMPGPS puis passe au vote.

#### DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention, à l'unanimité, l'assemblée approuve le rapport 2024 du président et elle en est remerciée.

## 5 DEMANDE D'ACQUISITION PARTIELLE DE LA PARCELLE N°475 PAR LA VILLE DE ROMONT

En date du 29 avril dernier, la Ville de Romont a adressé un courrier à l'AIMPGPS afin de faire une acquisition partielle de la parcelle n°475. (Courrier joint à la convocation de cette assemblée).

La Ville de Romont propose l'acquisition comme suit :  
 2'350m<sup>2</sup> situés en zone d'intérêt général au prix de 20.-/m<sup>2</sup> ;  
 936m<sup>2</sup> situés en zone ERE (espace réservé aux eaux) au prix de 4.-/m<sup>2</sup>.

Le Comité de direction de l'AIMPGPS, après renseignements pris auprès de l'ABVGN ainsi que du SEn afin de valider que cette vente ne péjorait pas l'avenir des travaux de mutualisation des STEPs, donne son préavis favorable.

**M. Willy Schorderet** donne la parole aux délégués :

**M. Martin Rosat** (Vuisternens-Rmt): Quand un privé achète un terrain, il achète l'entier de la parcelle au même prix. Il n'y a pas de différenciation entre la partie qui sera constructible, de celle en bordure de propriété ou qui servira au jardin. La zone ERE pouvant changer d'affectation, il propose, au nom de la commune de Vuisternens-Rmt, que l'ensemble de la parcelle soit vendue au prix de 20.-/m<sup>2</sup>.

→ Ceci étant une proposition formelle de la commune de Vuisternens-Rmt, selon la loi sur les communes, elle sera soumise au vote si la proposition faite par le comité de l'AIMPGPS n'est pas acceptée par les délégués.

**M. Emmanuel Bussard** (Romont) relève que la politique actuelle est plutôt axée sur l'augmentation des zones protégées que sur une diminution de celles-ci. Il relate également qu'en 2018, cette même demande d'acquisition partielle avait été faite, mais le projet de mutualisation n'étant qu'aux prémises, le comité de l'AIMPGPS l'avait refusée car cette vente aurait été prématurée ne connaissant alors pas encore la direction qu'allait prendre l'ABVGN. La Ville de Romont souligne également qu'ils pensaient que cela était plus optimal de traiter cela maintenant, uniquement avec l'AIMPGPS, plutôt qu'une fois les associations réunies sous l'ABVGN.

**M. René Gobet** (Siviriez) : La commune de Siviriez a adressé au comité le 16.05.25, par mail, son inquiétude quant à une vente prématurée, sachant que le projet de la STEP d'Autigny n'a pas encore été finalisé. Le comité de direction a répondu à la commune de Siviriez, également par mail et joint les courriers du SEn et de l'ABVGN confirmant que cette vente n'impactait pas les projets futurs de la STEP.

**M. René Gobet** (Siviriez) : demande si ce prix de 20.-/m<sup>2</sup> sera également appliqué au terrain d'Autigny ?

**M. Thomas Oberson** (Comité de direction – Vuisternens-Rmt) répond que le prix n'a pas encore été fixé mais il avait été articulé, une fois, la somme de 200.-/m<sup>2</sup>...

**M. René Gobet** (Siviriez) demande qu'un droit de passage ou autre servitude soit inscrit sur l'acte de vente pour si la STEP (future STAP) devait passer une canalisation ou autre.

### 5.1 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Avant de procéder au vote, **M. Willy Schorderet** nous lit divers articles de lois et statuts concernant la récusation d'une commune. Dans le cas présent, Romont n'a pas besoin de se récuser.

**M. Valentin Bard**, Préfet de la Glâne, valide cet état de fait et relève que si une commune devait se récuser à chaque fois qu'une affaire concernait son territoire, il serait impossible de gérer des associations intercommunales car ces cas sont fréquents.

Vote :

Acceptez-vous la vente partielle de la parcelle n°475 selon les conditions proposées par la Ville de Romont et acceptées par le comité de direction ?

Pour : 8      Contre-épreuve : 2      Abstention : 4      → La vente est acceptée.

**M. Emmanuel Bussard** (Romont), remercie le comité de l'AIMPGPS et les communes membres pour l'acceptation.

## 6 DIVERS

### Rapport de l'exploitant (disponible sur notre site internet)

M. Jérôme Bourqui, exploitant de la STEP, nous donne quelques chiffres clés → 157 panneaux posés, pour 314 m<sup>2</sup> sur les toits et une production de 74'622kwh.

Les collaborateurs de la STEP ayant travaillé en collaboration avec l'entreprise Demierre & Deschenaux, une économie de 12'500.- a pu être réalisée. Celle-ci est utilisée pour un ajout de panneaux en façade afin de réduire notre consommation d'électricité comme exigé par l'Etat car nous sommes considérés « gros consommateur ».

**M. Joël Castella** (Grangettes) demande si une fois la STEP transformée en STAP il y a aura une large diminution de la consommation d'électricité ?

**M. Jérôme Bourqui**, lui répond qu'il y aura diminution car nous n'aurons plus que 4 grosses pompes pour envoyer l'eau sur Autigny, mais celles-ci tournant 24h/24 – 7j/7, l'électricité produite sera autoconsommée.

La parole n'étant plus demandée, **M. Willy Schorderet** remercie tout le personnel de l'exploitation, le nouveau président, le comité, les membres délégués, la secrétaire et lève l'assemblée et souhaite une excellente fin de soirée à tous.

Il est 19.50



Le Président  
Willy Schorderet



La Secrétaire  
Laure Castella

Sâles, le 22 mai 2025

**Annexe** : Rapport du comité

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX  
**DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES**

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 22 MAI 2025**

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITE DE DIRECTION**

### **Introduction**

Monsieur le Président de l'assemblée des délégués,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,  
Chers collègues et partenaires,

C'est avec honneur et responsabilité que je vous adresse ce premier rapport en tant que président de l'AIMPGPS, suite à la transmission du flambeau par M. Daniel Bard à la fin de l'année 2024. Je tiens à saluer ici son engagement remarquable depuis la création de notre association en 1995 et à lui adresser, au nom du comité et de tous les partenaires, nos sincères remerciements pour les 29 années de service dévoué à la tête de notre institution.

### **1. Activité du comité et gestion des installations**

L'année 2024 a été marquée par une gestion rigoureuse et stable de notre STEP. Aucun nouvel investissement majeur n'a été entrepris, conformément à notre ligne stratégique axée sur l'entretien, la modernisation ciblée et la préparation de l'avenir. Nos efforts se sont concentrés sur trois priorités principales :

- le maintien en état optimal de nos infrastructures ;
- l'adaptation aux exigences énergétiques en constante évolution ;
- le soutien au projet de régionalisation des STEP, désormais sous la houlette de l'ABVGN.

L'absence de recrutement d'un nouveau collaborateur pour l'équipe d'exploitation a été partiellement compensée par notre partenariat fructueux avec Aidcom Services Sàrl – Wamax Rosshard, nous apportant un soutien opérationnel précieux grâce à deux collaborateurs supplémentaires.

### **2. Photovoltaïque et étanchéité des toitures**

L'une des réalisations structurantes de l'année 2024 fut l'engagement concret dans la transition énergétique, avec l'adjudication d'une installation photovoltaïque avec pour objectif, un maximum d'autoconsommation.

Ce projet a toutefois nécessité des travaux supplémentaires de réfection des étanchéités de toiture, dont l'état n'était pas compatible avec la pose des panneaux. Deux toitures, comme vous le savez, ont ainsi été rénovées en 2024, et les travaux complémentaires sont intégrés dans le budget 2025. Dès le premier semestre 2025, une partie de notre consommation d'électricité est couverte en autoconsommation grâce à cette nouvelle installation.

### 3. Situation financière et exploitation

Les charges d'exploitation 2024 se sont élevées à Fr. 1'542'856.20, légèrement en dessous du budget prévu (Fr. 1'563'250.-), reflétant une gestion efficiente malgré une hausse des coûts dans certains postes. Des économies significatives ont été réalisées notamment sur l'élimination des boues, l'entretien des équipements et infrastructures.

Les produits générés (vente d'électricité, vidanges, défraiements) ont approché les attentes budgétaires avec un total de Fr. 91'652.27.

Le différentiel net entre budget et réalisation reste similaire aux années précédentes, autour de Fr. 150'000.-, ce qui témoigne d'une continuité dans la rigueur de la gestion.

### 4. Perspectives, régionalisation et collaboration avec les collectivités

Suite aux directives du plan cantonal sur la gestion des eaux, la mutualisation des STEP de Romont et d'Autigny est désormais actée :

- une nouvelle STEP (STAP) sera réalisée à Autigny,
- et le site de Romont sera reconverti en station de pompage (STAP).

Dans ce cadre, le comité directeur de l'ABVGN, réuni le 15 mai 2025, a confirmé qu'aucune objection n'existe à ce que l'AIMPGPS vende le terrain à la commune de Romont, tel que mentionné dans leur courrier officiel.

Effectivement, aucune emprise future n'est prévue sur ce terrain dans le cadre de la réalisation de la STAP, et notre comité ne formulera donc aucune opposition. Bien au contraire, nous refusons de mettre des bâtons dans les roues d'une collectivité publique lorsqu'il s'agit de projets d'intérêt général tels que l'agrandissement d'une déchetterie communale. Notre position est claire : la solidarité intercommunale et la cohérence régionale doivent prévaloir.

### 5. Remerciements

Je souhaite remercier chaleureusement :

- les membres du comité pour leur disponibilité et leur expertise ;
- notre personnel technique et administratif pour son engagement quotidien ;
- Mme Laure Castella, pour son travail administratif irréprochable ;
- nos partenaires externes, en particulier Wamax, pour leur collaboration active ;
- les délégués de notre association, pour leur écoute et leur appui constant.

C'est avec confiance que je me tiens à la tête de notre association, fort de l'héritage reçu et déterminé à assurer la qualité, la pérennité et l'évolution de notre mission de service public.

Je vous remercie de votre attention.

François HELFER  
Président de l'AIMPGPS  
Romont, mai 2025